

Bulletin municipal n° 109

Janvier 2023

Le p'tit Taillebourgeois



Site internet : taillebourg17.fr

Directeur de publication - DAO : Pierre TEXIER

Commission du Bulletin Municipal :
Giliane BROOME, Christine TEXIER, Laurence WEILL dit MOREY, Sylvie ALBERT, Claire FAVREAU,
Daniel ARROYO-BISHOP, Pierre TEXIER.

Photographies : équipe municipale, commissions municipales, associations, J-F WEILL dit MOREY

Traduction en Anglais : Giliane BROOME

SOMMAIRE :

| | |
|---|--------------------|
| Editorial de monsieur le Maire : | page 3 |
| English Part : | page 4 |
| Au fil de la vie : | page 4 |
| Vie municipale : | pages 5-17 |
| Vie scolaire (Sivos Taillebourg-Annepont) : | page 18 |
| Vie associative : | pages 19-24 |
| Informations générales : | pages 25-27 |
| Rapport annuel de Eau 17 (extraits) | |
| Délibérations importantes : | pages 28-29 |
| Renseignements utiles, Artisans, Commerçants, Services : | pages 30-31 |

Compte tenu des nombreux ordres du jour des réunions, nous ne pouvons pas tout publier dans ce bulletin. Comme évoqué dans le numéro 106, nous ne publions que les décisions les plus importantes du conseil municipal.

Nous rappelons que les délibérations et comptes-rendus du conseil municipal sont disponibles sur le site internet de la municipalité et sur demande, au secrétariat.

Les associations ou collaborateurs sont informés qu'ils ont l'entière responsabilité du contenu de leurs articles et qu'ils ont notamment bien vérifiés les autorisations des droits à l'image et de droits d'auteur

imprimé par Primus-Print

Le mot du Maire :

Une difficile fin d'année 2022 pour Taillebourg avec un nombre conséquent de disparitions, je pense notamment à Fernand Mongé, conseiller municipal de 1989 à 1995 et à Jean-Claude Audigé, conseiller municipal et adjoint de 1987 à 2001, et qui a maintenu son long engagement pour la vie communale au sein des associations et dans différentes commissions, après ses mandats. Hommage à lui.

Je pense aussi à la maman de notre secrétaire, Angélique, disparue pendant les fêtes de fin d'année. La municipalité lui accordera tout son soutien pour les difficiles journées à venir.

D'un autre côté, plus matériel, mais préoccupant, des effondrements de bâti menacent toujours. Ainsi, le mur Ouest de la maison du parc abritant la cantine scolaire a pris une forte inclinaison, ce qui nous a conduit à déplacer la cantine dans la salle des fêtes, avec tout un lot de conséquences, dont :

- Une importante consommation d'énergie ;
- Un arrêt des autres activités sachant qu'il n'est pas autorisé d'autres occupations d'un local, quand il est destiné à de la restauration scolaire.

Nous avons tout de suite lancé une consultation d'entreprise pour une réparation dans les plus brefs délais. Le devis s'élève à 111 627.10 € HT. Considérant que ce bâtiment n'est pas compris dans l'espace classé « Monument historique », nous ne pouvons prétendre aux subventions de l'Etat (DRAC) dans ce contexte. Seule la destination du bâtiment en tant que « cantine scolaire » pourra éventuellement nous permettre d'accéder à quelques autres subventions pour les réparations. Je joins toutes les informations concernant ce dossier dans les pages suivantes, car je considère qu'il est d'une réelle dangerosité pour les finances de la commune d'injecter des sommes très conséquentes dans un bâtiment qui est dans un état sanitaire douteux.

Il est donc urgent de se poser la question du devenir d'un bâtiment municipal non classé, mais protégé au titre des « bâtiments remarquables » par la ZPPAUP. C'est-à-dire que ce bâtiment ne peut prétendre à aucune aide financière, mais qu'il supporte des obligations de maintien « en l'état » qui le rendent en partie inaccessible en tant qu'ERP (établissement recevant du public). Le maintien de son utilisation actuelle en tant que « bâtiment scolaire » (cantine+classe+halte garderie) va très vite se poser. D'un autre côté, je suis très inquiet de la dernière réévaluation du coût de construction du projet SIVOS-école (3 168 477.51 € ht en 2019 et 4 142 377.63 € ht en 2022, + 30% en 3 ans). Comme je l'ai déjà évoqué dans un précédent courrier, il conviendra de se rapprocher des personnes compétentes pour évaluer la capacité financière de Taillebourg à rembourser l'emprunt et à assurer le fonctionnement du bâtiment.

Une satisfaction en fin d'année a été de retrouver nos aînés à l'occasion de la nouvelle formule de « repas de fêtes », du 11 décembre.

Les principaux projets et activités prévus ou à l'étude pour l'année 2023, sont :

- la réfection du mur de la Cantine-Maison du Parc.
- la mise en place de jeux de plein air sur le champ de foire (en stock, mais à monter).
- le recalibrage d'un chemin forestier traversant (la Vergne à la Chaussée) pour l'accès au feu, par les pompiers.
- la réfection de la route vers le Brandet-Saint Vaize.
- le changement progressif de toutes les ampoules d'éclairage public par des leds (fonds vert Etat).
- la rénovation de l'adduction d'eau potable route des Maçons à la Brossardière (en cours).
- des travaux sur l'évacuation des eaux pluviales Rue Saint Jean.
- la mise en place d'un brise-vitesse sur la rue Aliénor, avant l'entrée vers la place du Marché.
- la mise en place d'un « sens interdit sauf riverains » pour l'ensemble du quartier de la place des pêcheurs.
- la mise en place d'un système de vidéosurveillance avec caméras à lecture de plaque d'immatriculation à chaque entrée du bourg.
- la mise en place des défenses incendie.
- les animations d'été.

Belle Année 2023 !

The Mayor's Editorial :

The end of 2022 was difficult, with several deaths. In particular I am thinking of both Fernand Mongé, a municipal councillor from 1989 to 1995, and Jean-Claude Audigé, a municipal councillor and deputy mayor from 1987 to 2001 and who was engaged in the life of the commune through being in the heart of various associations and different committees, well after his mandate.

I am also thinking of the mother of our secretary, Angélique, who died during the end of year festivals. The municipality will give her every support during the difficult days to come.

A matter more material, but worrying, is that we have to face another building in a state of collapse. The west wall of the Maison du Parc, which houses the school canteen, shows a distinct incline, sufficient for us to have moved the canteen to the salle de fêtes along with the following consequences:

- A significant increase in energy
- A stop to other activities since these are not authorised for a place designated as a school canteen.

We immediately consulted a company for repairs to be carried out as soon as possible. The estimate is 111 627.10 euros. Considering that this building is not listed as an historical monument, we can't hope for a grant from the State.

As a 'school canteen' we might be able to obtain a grant for the repairs from other sources. I am attaching all the information concerning this situation in the following pages, since I consider it to be a serious threat for the finances of the commune, to inject such a considerable sum of money in a building which is in a doubtful state of health.

In view of all this, it is vital to consider the future of a building which is not classified as 'historic', simply classed as 'a remarkable building' by the ZPPAUP (Zone de protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysage). This means we have no chance of a grant to consolidate and maintain La Maison du Parc to a state where it could be used by the public - not the case currently. The maintenance of its current use as a 'school building' (canteen+classrooms +latchkey club) needs to be questioned. I am also very worried about the latest evaluation concerning the SIVOS (school) project (3 168 477.51 euros brut in 2019 and now 4 142 377.63 euros brut in 2022). As I have already brought up in an earlier letter, it would be best to bring together all the people concerned to evaluate the financial capacity of Taillebourg to pay back the loan and ensure the function of the building.

One of the best aspects of the end of year was our new formula of a 'Repas fin d'année', which was held on December 11th.

The following projects and events are planned for the year 2023:

- repairing the canteen wall at the Maison du Parc.
- to erect the apparatus for children's playground on the champ de Foire, (In stock)
- recalibrate the forest track (linking La Vergne and La chaussée) to allow access for fire engines.
- repairing the road towards le Brandet and St Vaize.
- repairing drinking water pipes along the route des Maçons to La Brossardière (in progress)
- work on the evacuation of rainwater in rue St Jean.
- to put in place traffic control in the rue Alienor, at the turning into the Place du Marché
- to erect a 'residents only' sign for the entire Place des Pêcheurs.
- to put in place a system of video surveillance reading number plates at each entrance to the town.
- to put in place fire extinguishers.
- Summer festivities.

Let 2023 be a good year !

Au fil de la vie:

Naissances

LIMOZIN Eliott Raphaël né le 29-10-2022

JUTARD Emma Julia née le 21-09-2022

BRIENT Luna, Isabel, Jocelyne née le 01-01-2023

GIRARD Hedda, Graziella, Emilie née le 04-01-2023

Décès

LESPAGNOL Micheline décédée le 16-09-2022, épouse DEBORDE

LIMOZIN Eliott Raphaël décédé le 09-11-2022

DUBERRY Laurent, Didier, José décédé le 26-11-2022

AUDIGE Jean-Claude décédé le 02-12-2022

POITOU Jean-Marie décédé le 31-12-2022

MONGET Fernand Elie décédé le 01-01-2023

PACS:

THIEFFRY Bruno et GINER Nathalie pacsés le 17-12-2022

Vie municipale

Municipal Life

Honneur à notre Taillebourgeoise !

Congratulations to our girl from Taillebourg!



AR Prefecture

017-210704366-20221122-2022-85-AR
Reçu le 22/11/2022

Marc RAYMOND
Architecte Honoraire
Expert de Justice
07, rue Cuvillers
17100 - SAINTES
Tel : 05.46.74.48.65
marc.raymond1@orange.fr

Maison du parc – Cantine scolaire
17350 Taillebourg

CONSTAT

A la demande de Mr le Maire de Taillebourg 17350, je me suis transporté le 18 Novembre 2022 sur le site de la Maison du Parc qui abrite la cantine scolaire afin de constater les désordres dont souffre cette construction.

1- Zone du désordre mur pignon Nord de la cantine scolaire



Le basculement du mur pignon apparaît ancien, tel que le montre :

- Le rattrapage du soubassement intérieur menuisier contre la porte d'accès à la cantine.
- Le décalage façade Est entre la menuiserie de la porte fenêtre et la maçonnerie.
- L'affaissement de la clé du cintre pierre de la porte fenêtre façade ouest.

AR Prefecture

017-211704366-20221122-2022_85-AR
Recu le 22/11/2022

Etat préalable

Etat préalable



Rattrapage de la menuiserie suite au tassement du mur pignon nord



Ecartement entre l'autoporte et la maçonnerie, suite au tassement du mur pignon Nord



Affaissement de la cle du cintre, suite au tassement du mur pignon Nord

Marc RAYMOND Architecte Historique
Expert de Ancien Maître-juré à Cour d'Appel de Poitiers
Expert de Ancien maître-juré de l'Administration d'Appel de Bordeaux, et des Tribunaux administratifs de son ressort

AR Prefecture

017-211704366-20221122-2022_85-AR
Recu le 22/11/2022

Etat préalable

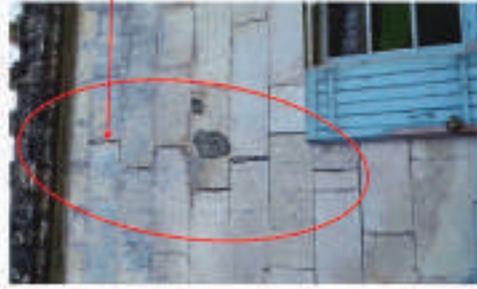
Etat préalable



La main courante n'est plus sée.
Le joint-courbe est en équilibre précaire et peut s'effondrer sous la pression climatique

Fissures récentes

La dégradation du linteau se poursuit par disquamation de la pierre.
Ces effondrements concernent la solette de la linteau



Fissures récentes

Porte d'accès à la cuisine

Marc RAYMOND Architecte Historique
Expert de Ancien Maître-juré à Cour d'Appel de Poitiers
Expert de Ancien maître-juré de l'Administration d'Appel de Bordeaux, et des Tribunaux administratifs de son ressort

AR Prefecture

017-211704366-20221122-2022_85-AR
 Reçu le 22/11/2022

partir de la cantine scolaire de Tuffebourg (73158)



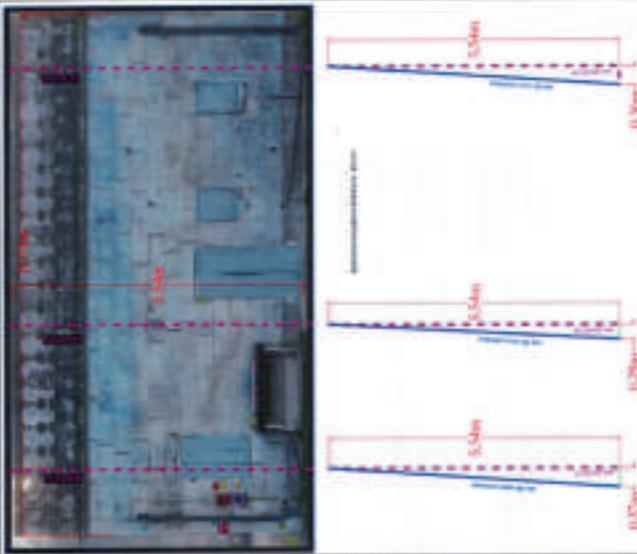
Les murs extérieurs ne sont pas doublés par de l'isolation thermique

Monsieur YVES BENOÎT ARCHAMBAUD, Ingénieur
 Expert de Justice, Honoraire près le Cour d'Appel de Pau
 Expert de Justice auprès le Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, et des Tribunaux administratifs de son ressort.

AR Prefecture

017-211704366-20221122-2022_85-AR
 Reçu le 22/11/2022

partir de la cantine scolaire de Tuffebourg (73158)
 du mur Nord



4 -

Nature du risque dû au désordre

L'inclinaison du mur pierres mesurée est supérieure à 30 cm alors que son épaisseur est de 23 cm.
 L'inclinaison du mur pignon est telle qu'une grande partie se frotte à l'adhésif de son attache.

Le litseau pierre dépourvu d'embouts inclinés formant câs qui ne pose au milieu par désequilibration au-dessus de la fondée n'est plus en mesure malgré la pose d'un tir plat de soutenir la maçonnerie qu'il supporte.

Pour l'expert le risque d'un basculement de ce mur pignon est avéré.

Inclinaison Mesurée au Théodolite sur une hauteur de 5,54 m : 37 cm / 25 cm / 36 cm

5

Mesures pour mettre fin au danger

Mise en place de barrières type « Vitrines » et de tubulise à 2 m de mur matérialisant l'interdiction de circuler contre le mur pignon.

5.1

Monsieur YVES BENOÎT ARCHAMBAUD, Ingénieur
 Expert de Justice, Honoraire près le Cour d'Appel de Pau
 Expert de Justice auprès le Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, et des Tribunaux administratifs de son ressort.

5.2 Dépense sur toute la surface et à l'usage exclusif de la commune.

5.3

Une surveillance de l'incendie du mur devra être réalisée hebdomadairement par l'exploitant afin de mesurer l'évolution de l'incendie de ce mur.

5.4

Dans le constat d'une aggravation de l'incendie du mur la commune devra être avisée.

6.

Mode réparatoire
A ce jour pour l'expert la solution réparatoire passe par la déconstruction totale du mur compris les retours façade Est et Ouest incorporant les ouvertures.

La solution de la toiture durant les travaux.
La reconstruction des murs sur de nouvelles fondations.
La réfection complète des aménagements extérieurs et intérieurs de la pièce.

7.

Mode de l'expert
Face aux normes d'accessibilité, thermiques et aux objectifs liés aux économies énergétiques, le déplacement de l'écrite pourrait être une solution afin de permettre la rénovation de ce bâtiment.

8.

Conclusion
De tout ce qui précède, et après avoir procédé à un examen attentif de la construction, l'expert a été personnellement accompagné la mission qui m'a été confiée et affirme le contenu de ce rapport sincère et véritable.
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à SAINTES Le : 21 Novembre 2022

Marc RAYMOND
Expert de Justice



Distribution

Mairie de Taillebourg : contact@taillebourg17.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

COMMUNE DE TAILLEBOURG

Arrêté 2022-85 du 22-11-2022
Mise en Péni Ordinaire

Considérant les dispositions relatives au mur Ouest de l'habitation appartenant à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, en date du 10 novembre 2012, par les élus, les membres de l'équipe municipale, les associations locales, le site, le voisinage, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg.

Considérant que cette partie du bâtiment abrite la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, en date du 10 novembre 2012, par les élus, les membres de l'équipe municipale, les associations locales, le site, le voisinage, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg.

Le Maire de la commune de Taillebourg

Par l'arrêté 2022-85 du 22-11-2022, relatif aux dispositions relatives au mur Ouest de l'habitation appartenant à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, en date du 10 novembre 2012, par les élus, les membres de l'équipe municipale, les associations locales, le site, le voisinage, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg.

Par l'arrêté 2022-85 du 22-11-2022, relatif aux dispositions relatives au mur Ouest de l'habitation appartenant à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, en date du 10 novembre 2012, par les élus, les membres de l'équipe municipale, les associations locales, le site, le voisinage, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg.

Par l'arrêté 2022-85 du 22-11-2022, relatif aux dispositions relatives au mur Ouest de l'habitation appartenant à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, en date du 10 novembre 2012, par les élus, les membres de l'équipe municipale, les associations locales, le site, le voisinage, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg.

Par l'arrêté 2022-85 du 22-11-2022, relatif aux dispositions relatives au mur Ouest de l'habitation appartenant à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, en date du 10 novembre 2012, par les élus, les membres de l'équipe municipale, les associations locales, le site, le voisinage, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg.

Par l'arrêté 2022-85 du 22-11-2022, relatif aux dispositions relatives au mur Ouest de l'habitation appartenant à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, en date du 10 novembre 2012, par les élus, les membres de l'équipe municipale, les associations locales, le site, le voisinage, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg.

Article

ARTICLE 1 : A compter du 24-11-2022, l'habitation de l'habitation, dans le plan de l'habitat rural, est placée en péni et est inscrite au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg.

ARTICLE 2 : Cette inscription est prise en plus jusqu'au 31-12-2022, par les élus, les membres de l'équipe municipale, les associations locales, le site, le voisinage, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg.

ARTICLE 3 : Dans ce premier paragraphe, en regard des dispositions de l'habitation, se trouvent les dispositions relatives à la prise en compte des associations, la responsabilité écrite ou placée des habitants (type : Votants, députés) le plan de l'habitat rural de l'habitation et l'habitation (type : Votants, députés) le plan de l'habitat rural de l'habitation.

ARTICLE 4 : Dans le plan de l'habitat rural de l'habitation, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg.

ARTICLE 5 : Toute inscription est prise en plus jusqu'au 31-12-2022, par les élus, les membres de l'équipe municipale, les associations locales, le site, le voisinage, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg.

ARTICLE 6 : La présente mise en péni est prise en plus jusqu'au 31-12-2022, par les élus, les membres de l'équipe municipale, les associations locales, le site, le voisinage, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg, le conseil municipal de la commune de Taillebourg.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R. 100 du code des communes administratives, le présent arrêté sera publié et sera communiqué à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg.

ARTICLE 8 : Conformément à l'article R. 100 du code des communes administratives, le présent arrêté sera publié et sera communiqué à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg.

ARTICLE 9 : Conformément à l'article R. 100 du code des communes administratives, le présent arrêté sera publié et sera communiqué à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg.

ARTICLE 10 : Conformément à l'article R. 100 du code des communes administratives, le présent arrêté sera publié et sera communiqué à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg.

ARTICLE 11 : Conformément à l'article R. 100 du code des communes administratives, le présent arrêté sera publié et sera communiqué à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg.

ARTICLE 12 : Conformément à l'article R. 100 du code des communes administratives, le présent arrêté sera publié et sera communiqué à la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg, inscrit au plan de l'habitat rural de la commune de Taillebourg.

Le Maire
Pascal

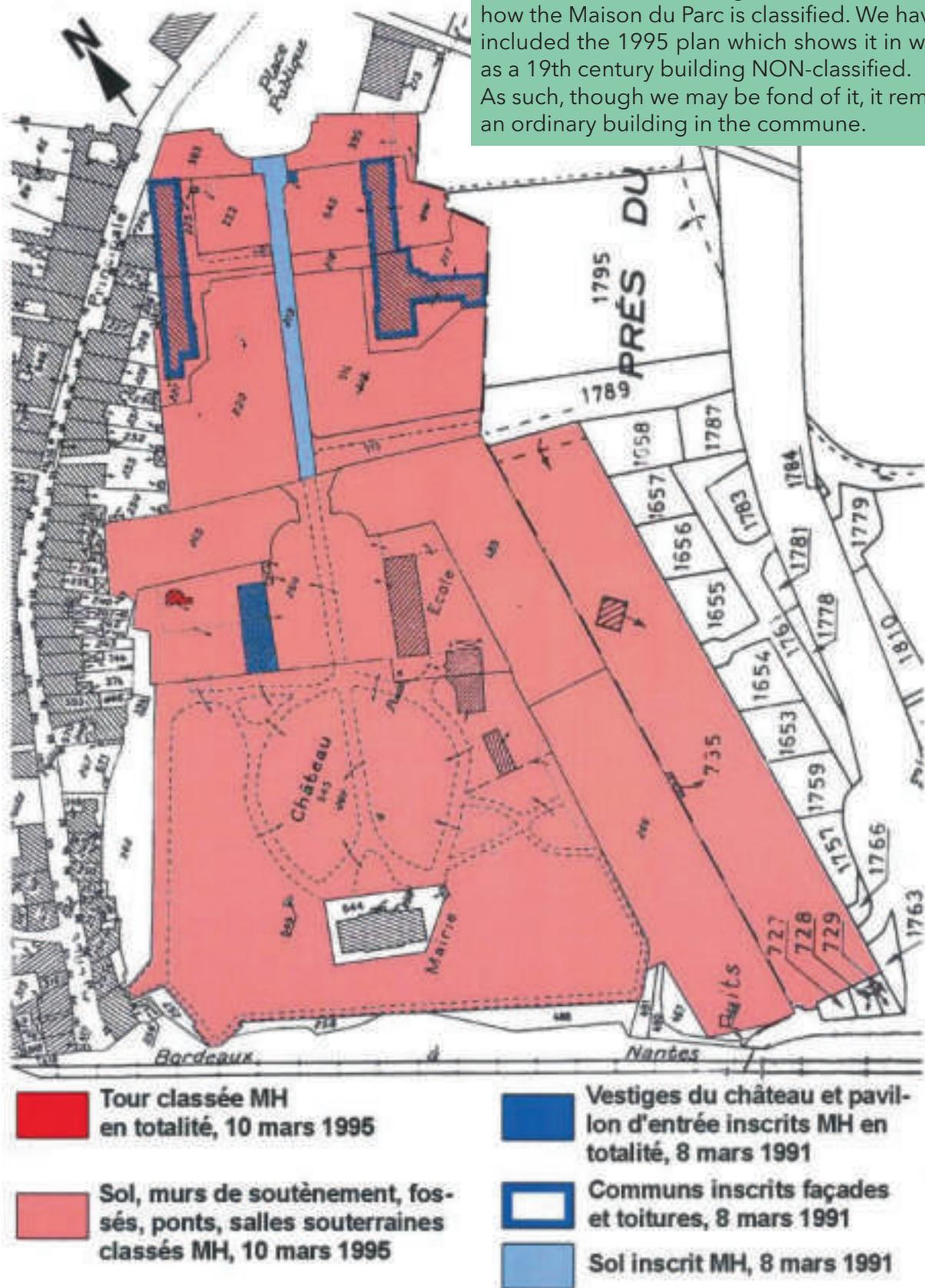


Mairie de Taillebourg le 22 Novembre 2022



Certains administré(e)s s'interrogent quant à la situation de classement de la Maison du Parc au titre des "Monuments Historiques", aussi nous joignons le document 1995 des MH, ci-dessous. Un bâtiment 19ème non classé (zone blanche), pour lequel nous avons tous un attachement certain, mais qui reste très commun sur l'ensemble du territoire et qui ne pourra bénéficier d'aucune subvention de la DRAC.

Certain citizens are asking about the situation of how the Maison du Parc is classified. We have included the 1995 plan which shows it in white, as a 19th century building NON-classified. As such, though we may be fond of it, it remains an ordinary building in the commune.



11 Décembre, "Repas de Fêtes" réussi avec la nouvelle formule "toutes générations" et le groupe Taillebourgeois "Two be positive".

December 11th, the Repas de Fêtes, with the group Taillebourgeois 'Two be positive', organised with the new formula of All Generations !



Les travaux et événements sur la commune

Work and events in the commune.



Mise en place de l'Abris-bus au village des Maçons (par Agents et élus)

The new bus shelter erected at Les Maçons (by agents and elected members)



Nettoyage d'un fossé dans la vallée de la Rutelière (par Agents et élus)

Clearing of a ditch in the Rutelière valley (by agents and elected members)



Réfection de la route de Liberneuil à La Vergne par le Syndicat départemental de voirie.
Coût des travaux : 67 433 € HT (participation de 16 082 € du Département et 16 082 € de l'Etat)

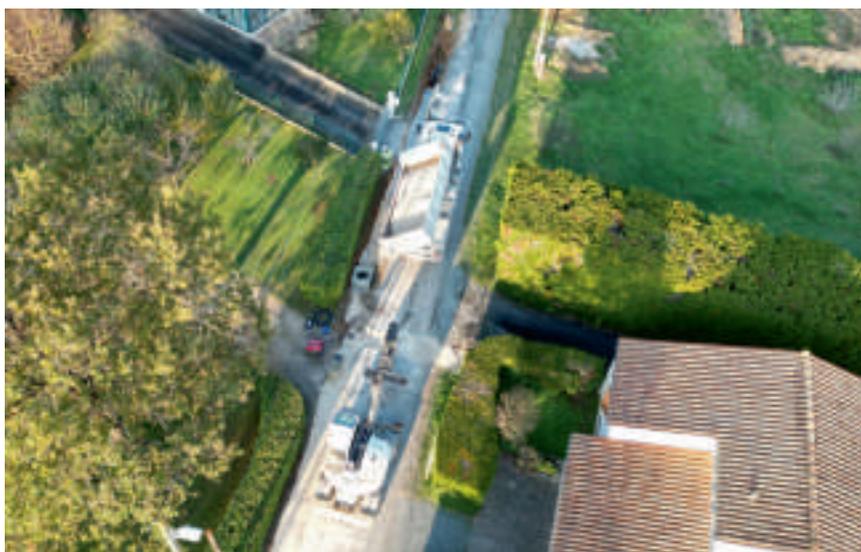
Repairing the road from Liberneuil to La Vergne. Cost 67 433 euros brut
(16 082 € from the Department and 16 082 € from the State)



Fin 2022 à 2023

Réfection de la conduite d'eau potable de la Route des Maçons
Création d'une nouvelle conduite Chemin des Champs rouges et d'une autre conduite de la Route des Maçons à La Brossardière, coût des travaux : 415 000 € (financé par EAU 17)

End of 2022 -2023 - repairing water pipes as necessary
or putting in place a new conduit .



Location d'une nacelle pour le remplacement des luminaires et des blocs secours dans la salle des fêtes (par Agents et élus).

Hire of a carrycot to replace lights and safety blocks in the Salle des Fêtes.
(By agents and elected members)



Abattage d'un vieux marronnier dans le village de Romefort (entreprise agréée).
L'agent municipal est bien "debout" dans la souche de l'arbre et non "à genoux"
Arbre rongé par la pourriture, envahi de champignons, devenu dangereux pour les riverains.
La municipalité plantera un chêne vert à proximité, dès cet hiver .

Felling a an old chestnut tree in Romefort (approved company).
Our worker is indeed standing in the trunk - rotten, full of fungi and dangerous for residents.
We will plant a holm oak in the vicinity this winter.



Destruction du parapet du pont, place du Marché :
Un véhicule mis en cause par les caméras de surveillance a permis un remboursement par notre assurance : 4 314,06 €

Destruction of part of the bridge parapet.
Our surveillance camera showed the degradation.



Réfection à l'identique



4 véhicules percutés, rue Aliénor :
- une vitesse excessive et sans modération....
La municipalité va installer un brise-vitesse dans la rue

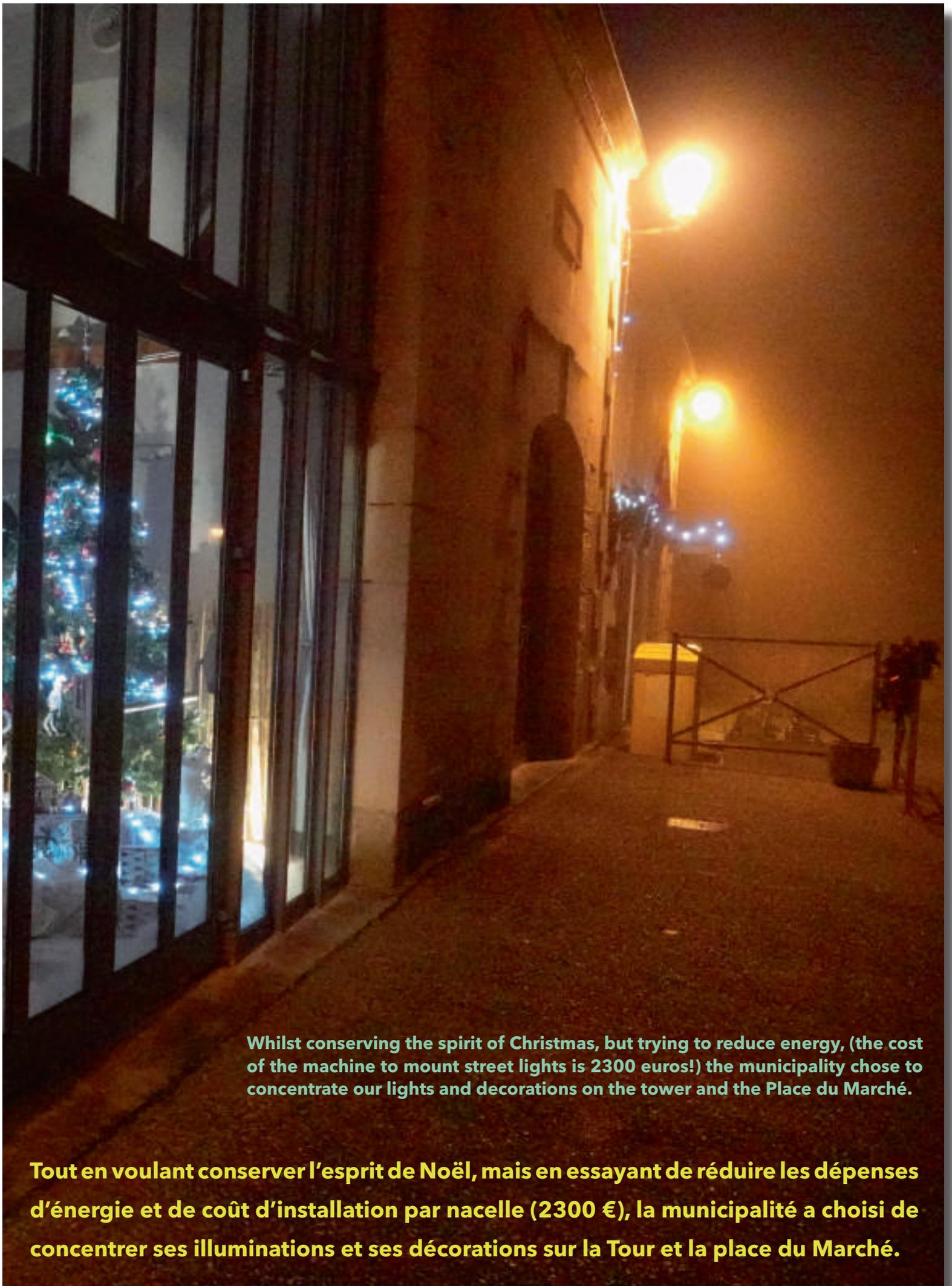
4 vehicles rammed, rue Aliénor due to excessive speed. The municipality will install a speed breaker in this road.

Nouvel effondrement d'un mur route de l'étang.
La municipalité met en sécurité, mais le propriétaire devra engager les travaux.

A new collapse of the wall in rue de l'Etang,
The owner is responsible for the repairs.







Whilst conserving the spirit of Christmas, but trying to reduce energy, (the cost of the machine to mount street lights is 2300 euros!) the municipality chose to concentrate our lights and decorations on the tower and the Place du Marché.

Tout en voulant conserver l'esprit de Noël, mais en essayant de réduire les dépenses d'énergie et de coût d'installation par nacelle (2300 €), la municipalité a choisi de concentrer ses illuminations et ses décorations sur la Tour et la place du Marché.

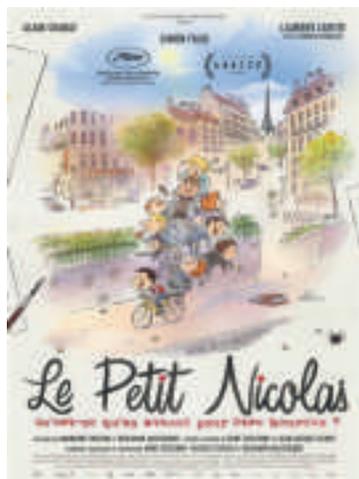
Vie scolaire

À l'école...



Au cours de la semaine précédant les vacances, les 2 classes de maternelle ont organisé des **ateliers de Noël** auxquels les classes d'élémentaire, ainsi que les parents qui le souhaitent, ont pu se joindre à tour de rôle : « Nous avons fait plein d'activités avec les petits : des boules, des couronnes, du coloriage, des pères Noël, des papillons et des hiboux. ».

Les classes de PS/MS, CP/CE1 et CE2/CM1, répondant à une proposition de la CDC, sont allées à la **ludothèque** de Saint Jean d'Angély. Les enfants ont pu découvrir le lieu, profiter des espaces aménagés, mais aussi emprunter des jeux pour l'école.



Des classes se sont rendues en bus au **cinéma** Le Florida, qui organise des séances avant Noël spécialement pour les scolaires.

« La classe de CP/CE1 est allée au cinéma à Saint-Savinien pour voir Le petit Nicolas. C'était le vendredi 9 décembre 2022 »

Les PS/MS et les MS/GS ont, quant à eux, vu « Grosse colère », plusieurs court-métrages d'animation sur les émotions.



Les élèves de CP/CE1

GYMNASTIQUE



**La Societe Sportive de Taillebourg
a le plaisir de vous présenter ses
meilleurs vœux de bonheur, santé
Pour 2023.**

**Les cours de gym sont dispensés depuis 8 années par Nathalie Picoulet diplômée en CQPAGEE sports pour tous..
Depuis la saison 2022/23 les cours ont lieu le lundi de 10h à 11h et non plus le jeudi soir. La salle des fêtes de Taillebourg étant indisponible depuis décembre 2022 c'est à la salle des fêtes d'Annepont que nous nous retrouvons pour les cours.**

Nous tenons dans ce cadre à remercier les maires de Taillebourg et d'Annepont pour l'aide apportée à l'association.

**Après les années éprouvantes dues au Covid, l'association retrouve le moral grâce à de nouvelles adhésions : plusieurs dames se sont inscrites ainsi que deux messieurs.
Chaque saison s'étend de septembre à fin juin mais il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année.
N'hésitez pas à venir faire un cours d'essai gratuit**

Renseignements :
05 46 98 30 84
06 06 94 59 49



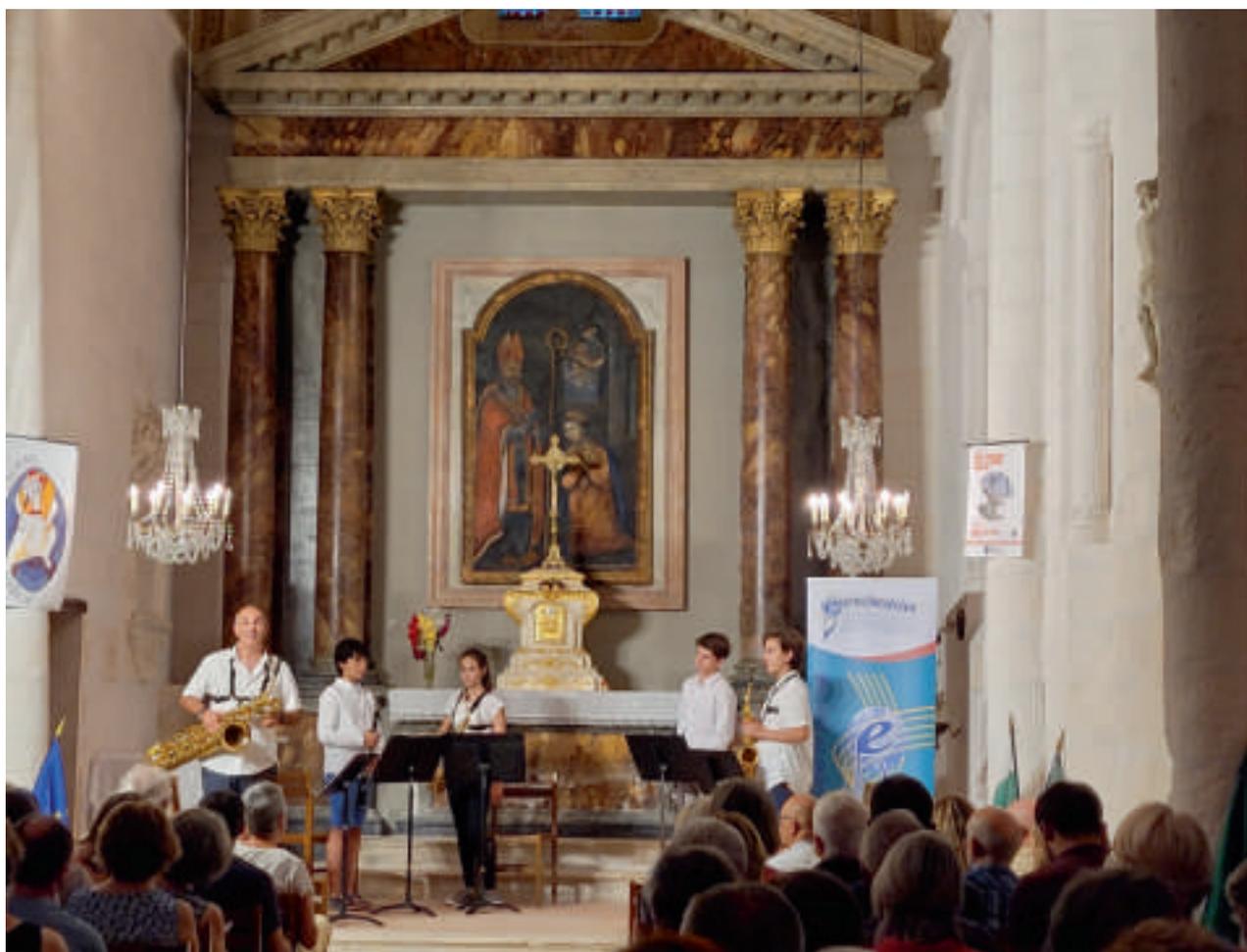
L'école de musique de l'A.D.M.S.

L'école de musique de l'A.D.M.S. agréée par le Conseil Départemental de la Charente Maritime, dispense sur les communes de TAILLEBOURG et d'ANNEPONT, des cours de formation musicale et d'instruments (guitare, piano, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone et tuba) depuis 1986. Les autres instruments le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse, la flûte traversière, la batterie et le chant sont enseignés sur d'autres communes.

Voici quelques rendez-vous avec l'ADMS :

- 28 janvier : concert avec l'Orchestre d'Harmonie de Mirambeau à Le Douhet à 20h30
- 04 février : concert Orchestre d'Harmonie Junior, classes de clarinette, petites formations saxophone-clarinette à Authon-Ebéon à 18h.
- 04 mars : concert avec l'Orchestre d'Harmonie de Montendre à Asnières la Giraud à 20h30
- 25 mars : rencontres de chorales à Burie à 14h30
- 01^{er} et 02 avril : rencontre de cuivres à Rochefort
- 14 avril : concert avec la chorale et le chœur d'hommes de Pons à Ecurat à 20h30
- 12 mai : concert avec l'Orchestre d'Harmonie de Mirambeau à St Hilaire de Villefranche à 20h30
- 13 mai : journée portes-ouvertes à St Hilaire de Villefranche à 14h30
- 03 juin : marche-repas à St Hilaire de Villefranche
- 03 et 04 juin : rencontre de cordes
- 03 et 04 juin : rencontre de cuivres à Saintes
- 16 juin : Concert de l'Orchestre d'Harmonie Junior des Vals de Saintonge à Matha à 20h30
- 21 juin : concert à l'Abbaye de Fontdouce de St Bris des bois
- 24 juin : Concert de l'Orchestre d'Harmonie Junior des Vals de Saintonge à St Savinien vers 17h
- 26 juin : Concert des professeurs (lieu à déterminer) à 18h30
- 30 juin : Concert cordes, vent et voix à Vénérand à 18h30

Si vous êtes intéressé(e) par la musique, l'Orchestre d'Harmonie, de musiques traditionnelles, ou à cordes, l'atelier rock et les chorales enfants et adultes, contactez Manuel AUDIGE (Directeur) au 06 77 93 04 09



Les Baladins du comté de Taillebourg

« En route pour 2023 ! »

Les Baladins du Comté de Taillebourg vous souhaitent à toutes et tous une belle et heureuse année 2023 ! Qu'elle vous apporte de la joie, du bonheur, de la chance, de la paix et de la réussite dans tous vos projets.

Pour nous, il est l'heure du bilan : le moins que l'on puisse dire, c'est que 2022 fût une année bien remplie, riche en émotion et porteuse d'espoir pour l'avenir de l'association. Petite rétrospective de l'année écoulée :

En juillet, nous avons enfin pu fêter nos 30 ans + 2 lors de notre spectacle estival Intemporelle, mettant en lumière l'histoire de la injustement-méconnue "Maison du parc". Nous sommes ravis d'avoir renoués avec ce rendez-vous devenu lui aussi intemporel et grâce à vous, nous avons affiché complet tous les soirs ! Un immense merci pour votre présence et votre confiance indéfectible.

Le mois d'août a rimé avec musique avec le concert de *Lo Roch* organisé par la municipalité. Ce fut un moment festif où nous avons encore une fois pu vous retrouver nombreux. Nous remercions la municipalité de nous avoir invité à participer à cet événement.

Septembre a été l'occasion de mettre le patrimoine taillebourgeois à l'honneur lors des Journées Européennes du Patrimoine qui ont, comme tous les ans, permis d'accueillir de nombreux curieux dans les murs du château.

L'atelier théâtre des Baladins a débuté le 17 octobre dans la salle des fêtes de Taillebourg pour la vingtaine d'inscrits. Dispensé par Annabelle Jupilat, directrice artistique du théâtre de l'Anaphore, ces cours vont permettre à nos comédiens en herbe ou expérimentés de progresser encore dans leur pratique théâtrale. Suite à l'indisponibilité de la salle des fêtes de Taillebourg, les cours ont maintenant lieu dans la salle des fêtes d'Annepont dont nous remercions la municipalité.

À peine le temps de se reposer que voilà notre nouveau rendez-vous annuel, la Balad'hoween ! Cette année encore, malgré une météo un peu capricieuse, vous avez été nombreux à venir affronter vos peurs et nos redoutables énigmes dans le parc du château. Heureusement, après quelques petites frayeurs les visiteurs ont pu se rassurer autour d'une bonne soupe de sorcière et de chamallows grillés.

Après une petite pause bien mérité pour les fêtes de fin d'année, l'équipe des Baladins travaille déjà assidûment au programme 2023 et sur quelques projets très prometteurs pour l'association. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que notre nouveau spectacle estival « Magot, magouilles & Cie » aura lieu les 27, 28, 29 et 30 Juillet 2023 dans le parc du château. Notez-le vite dans vos agendas !

Si l'envie de monter sur les planches vous taraude ou que vous avez envie de donner un peu de votre temps pour l'association, n'hésitez pas à nous contacter ! Toute aide est la bienvenue.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour rester informé !



Baladinscomtetaillebourg.fr



Les baladins du comté de Taillebourg



Baladins de Taillebourg

07.82.39.44.91



baladinscomtedetaillebourg@gmail.com





AAPPMA

Association Agréée de Pêche et de Protection du
Milieu Aquatique

La Gaule Charentaise



Amis pêcheurs, bonjour,

Tout le conseil d'administration de l' AAPPMA La gaule charentaise vous présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les nouvelles cartes de pêche vous attendent depuis le 15 décembre sur cartedepeche.fr ou chez nos dépositaires.

Petit rappel à noter sur votre agenda :

Fermeture de la pêche du brochet - 29 janvier 2023 18:00

Ouverture de la pêche de la truite - 11 mars 2023 06:54

Ouverture de la pêche de l'anguille sur le bassin de la Sèvre Niortaise - 1 avril 2023 07:00

Ouverture de la pêche du brochet - 29 avril 2023 07:00

Ouverture de la pêche de l'anguille sur le bassin de la Charente - 1 mai 2023 07:00

Notre Assemblée Générale a eu lieu le samedi 21 janvier à 11h dans la salle municipale de Taillebourg. Nous remercions les personnes présentes.

Dates à retenir (sous-réserve) :

Samedi 1 avril - Pêche découverte de la truite

Dimanche 7 mai -Pêche découverte de l'alose

Dimanche 4 juin - Journée Fête Nationale de la Pêche en partenariat avec les AAPPMA de Port d'Envaux et de St Savinien

Nous tenons à remercier vivement nos bénévoles, la mairie et les employés municipaux.(Subvention et aides ponctuelles), ainsi que celles et ceux qui prennent leur carte chez nous



Au plaisir de vous rencontrer au bord de l'eau.

Contact : www.lagaulecharentaise17.fr lagaulecharentaise@gmail.com
www.facebook.com/lagaulecharentaise 05 46 91 82 13

Informations générales : Extraits du très détaillé rapport (258 pages) de "EAU 17"
(consultable en Mairie, disponible en format Pdf ou sur site)

RAPPORT

sur le prix et la qualité du service

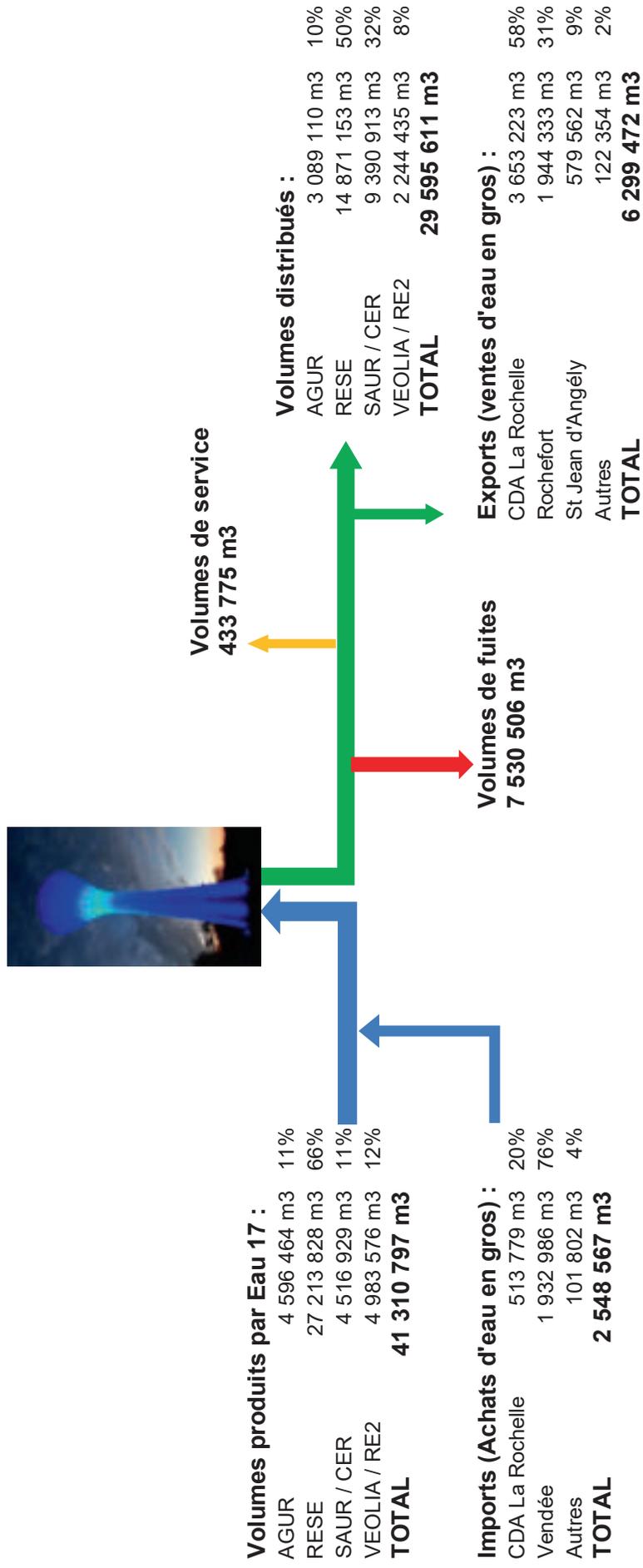
D'EAU POTABLE



Action de sensibilisation en partenariat avec le syndicat de déchets Cyclad.

Fête de la Vallée de l'Arnoùlt à Trizay - septembre 2021

Schéma synthétique des ressources et des besoins en eau, données 2021 :



Nos Tuyaux

Consommation en hausse ? éléments de réponse...



Expert Réseaux

« Un robinet qui goutte et c'est la facture qui trinque ! »



Goutte à goutte :
4 L/heure
35 m³ /an
= 138 €



Mince filet d'eau :
16 L/heure
140 m³ /an
= 553 €



Fuite de chasse d'eau :
25 L/heure
220 m³ /an
= 870 €

Comment prévenir les fuites ?

Il est important de vérifier régulièrement l'état de vos robinets et WC. En cas de fuite, il suffit la plupart du temps de changer le joint.

Comment repérer une fuite cachée ?

En relevant la consommation au compteur entre le soir et le matin, sans utiliser d'eau la nuit, vous saurez si une fuite se cache sur votre installation. Appelez alors un professionnel qui recherchera et réparera la fuite !

Vous ne suspectez pas de fuite et pourtant votre facture est plus élevée

Le prix des services d'eau n'a pas augmenté en 2021. Mais nos modes de vie ont changé depuis l'apparition de la Covid-19. En raison des mesures de confinement et des restrictions de déplacements, vous avez passé plus de temps à la maison. Vous avez donc consommé plus d'eau pour vos besoins quotidiens. Vous avez également pris l'habitude de vous laver plus fréquemment les mains pour vous protéger et protéger les autres de la maladie. Votre consommation a donc été plus importante sur l'année qui vient de s'écouler, même si la composition de votre foyer et l'équipement de votre maison n'ont pas bougé.

Bonnes Pratiques

Le bon usage du réseau d'assainissement collectif

Vous trouverez, dans cet envoi, le nouveau règlement de service de l'assainissement collectif adopté par délibération du 22 juin 2018. Il fixe les obligations de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

L'assainissement a pour objectif de dépolluer les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Une étape indispensable et obligatoire qui vise à protéger le milieu naturel et les ressources qui s'y trouvent. Il est donc indispensable de bien raccorder vos équipements pour préserver l'environnement et ne pas engorger les stations d'épuration.



- 1 La ventilation est une obligation réglementaire. Elle évite les mauvaises odeurs et les reflux lors du nettoyage des réseaux publics.
- 2 Votre logement doit être raccordé à la boîte de branchement du réseau d'assainissement collectif.
- 3 Ne pas raccorder vos gouttières au réseau d'assainissement collectif. Ne pas y envoyer vos eaux de piscine.



Tous vos équipements doivent être raccordés : toilettes, douche, même l'évier ou la machine à laver du garage.



Ne rien jeter dans les toilettes : couches, serviettes périodiques, lingettes, rouleaux de papier toilette...



Siège
Saintes
05 46 900 505
accueil@rese17.fr

Agence RESE Aunis
Aigrefeuille-d'Aunis
05 46 35 68 24
aunis@rese17.fr

Agence RESE Haute Saintonge
Pons / Montendre
05 46 49 42 56
hautsaintonge@rese17.fr

Agence RESE Les Estuaires
Pont-l'Abbé-d'Arnoult
05 46 97 11 92
estuaires@rese17.fr

Agence RESE Oléron
Dolus-d'Oléron
05 46 75 39 64
oleron@rese17.fr

Agence RESE Saintonge Romane
Saintes / St-Georges-de-Didonne
05 46 96 91 06
saintongeromane@rese17.fr

Agence RESE Vals de Saintonge
St-Julien-de-l'Escap
05 46 32 62 12
valsdesaintonge@rese17.fr

agence en ligne 24h/24
www.rese.fr

Régie d'exploitation d'eau 17

Délibérations importantes du conseil municipal

AR Prefecture

017-211704366-20220929-2022_38-DE
 Reçu le 30/09/2022
 Publié le 30/09/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| NOMBRE DE MEMBRES | |
|----------------------------------|--|
| En exercice : 13 | |
| Présents : 7 | |
| Absents : 6 | |
| Nombre de suffrages exprimés : 9 | |
| Pour : 8 | |
| Contre : 1 | |
| Date de tenue : 24-09-2022 | |
| DEL 2022-38 | |

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **TEXIER Pierre**.

Étaient présents : Pierre **TEXIER**, Fabrice **GUILLOT**, Guillaume **COVELA RODRIGUEZ**, Jean-Nicolas **FLECHU**, Sylvie **ALBERT**, Gillian **BROOME**, Catherine **SARRAZIN**

Absents excusés : Gérard **GALLAIS** a donné procuration à Guillaume **COVELA RODRIGUEZ**, Thomas **TAVERNIER** a donné procuration à Pierre **TEXIER**, Philippe **GANTHY**, Ludovic **ERABLE**, Daniel **ARROYO BISHOP**, Claire **PAVREAUX**

A été nommée comme secrétaire de séance : Fabrice **GUILLOT**

Invitée : Katia **ROUET** – Secrétaire de Mairie

OBJET : Achat de la parcelle C 771 par la Commune de Taillebourg

Dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble de la municipalité de Taillebourg dont pour ce cas précis :

- La continuité du projet d'aménagement territorial de la Commune,
- La continuité territoriale à l'élevage,
- Soutien aux éleveurs.

L'objectif serait de placer la parcelle C 771 en zone NP du PLU en bail au bénéfice de :
 Propriétaires des terrains adjacents en contigus (ZL 7A, 79, 80, 81, 13A, 13B, 139, 140, D 10) et qui pratiquent l'élevage de bovins

La municipalité de Taillebourg a sollicité la SAFER pour l'acquisition de la parcelle référencée C 771, Lieu Dit Coteaux de Chamaes.
 La SAFER a rédigé une promesse unilatérale d'achat pour un montant de deux mille deux cent quarante euros TTC (2 240€ TTC).

L'office notarial de Maître Loïc JIN CHAUVIN Notaire à Saint-Sébastien sur Charente est proposé pour effectuer la vente.

La présente délibération pour être l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

AR Prefecture

1704366-20220929-2022_38-DE
 e 30/09/2022
 Le 30/09/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat, pour l'acquisition de la parcelle C 771 ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- Dit que les frais de notaire sont en supplément et à la charge de la commune de Taillebourg.

Vote : 1 Abstention Fabrice **GUILLOT**, 8 Pour

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Taillebourg

Le Maire, Pierre **TEXIER**



(Signature of Pierre Texier)

La présente délibération pour être l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

AR Prefecture

017-211704366-20220929-2022_39-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Taillebourg
Municipalité

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEXIER Pierre.

Étaient présents : Pierre TEXIER, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA ROUBIGUIEZ, Jean-Noël FLECHÉ, Sylvie ALBERT, Gillian BROOME, Catherine SARRAZIN

Absents excusés : Gérard GALLAIS a donné pouvoir à Guillaume COVELA ROUBIGUIEZ, Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Ludovic ERABLE, Philippe GANTHY, Daniel ARROYO BISHOP, Claire FAVREAU.

A été nommé comme secrétaire de séance : Fabrice GUILLOT

Invitée : Katia ROUET - Secrétaire de Mairie

| |
|---|
| NOMBRE DE MEMBRES |
| En exercice : 13 |
| Présents : 7 |
| Absents : 6 |
| Nombre de suffrages exprimés : 9 |
| Votes : 8 |
| Contre : 1 |
| Abstention : 1 |
| Date de convocati... |
| 24-09-2022 |

DEL 2022-39

OBJET : Achat de lits pliants et couverts - Plan Communal de Sauvagegarde

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvagegarde et suite aux récents événements survenus sur la Commune de Taillebourg, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'acquisition de lits pliants et de couverts.

Ces biens pourraient également servir lorsque la salle des fêtes est réquisitionnée dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvagegarde.

Après en avoir discuté et débattu, les membres du Conseil Municipal valident le principe d'achat de lits pliants et de couverts auprès de la Société Masantin Collectivités.

Vote : 1 Abstention Gillian BROOME, 8 Pour

Ainsi délibéré les jours, mois et an qui suivent.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER



La présente délibération peut être l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

AR Prefecture

017-211704366-20221124-2022_43-DE
Reçu le 28/11/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Taillebourg
Municipalité

Séance du 24 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEXIER Pierre.

Étaient présents : Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Gérard GALLAIS, Claire FAVREAU, Catherine SARRAZIN, Thomas TAVERNIER, Jean-Noël FLECHÉ, Guillaume COVELA ROUBIGUIEZ

Absents excusés : Sylvie ALBERT a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Daniel ARROYO BISHOP a donné pouvoir à Philippe GANTHY, Gillian BROOME, Ludovic ERABLE, Fabrice GUILLOT

A été nommé comme secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Invitée : Katia ROUET - Secrétaire de Mairie

| |
|--|
| NOMBRE DE MEMBRES |
| En exercice : 13 |
| Présents : 8 |
| Absents : 5 |
| Nombre de suffrages exprimés : 10 |
| Pour : 10 |
| Contre : / |
| Abstention : / |
| Date de convocati... |
| 19-11-2022 |

DEL 2022-43

OBJET : Nouveau Plan de Financement de la DSG

Lors de sa séance du 06 janvier 2022, les membres du Conseil Municipal ont validé un plan de financement pour la DECI pour 3 projets (Chateau du Pézé, Lieu dit Bourras, Le Silo Kouat de Bramble)

Actuellement, afin de pouvoir bénéficier de la DECI au titre de l'année 2022, et en vu de l'avancement des travaux et de la difficulté d'obtenir des conventions avec les propriétaires riverains, Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement et de ne proposer que le Projet 3 - Chateau du Pézé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valide le nouveau de financement de la DECI attaché à la présente délibération.

Vote : TOUS POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an qui suivent.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER



La présente délibération peut être l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Renseignements utiles, Artisans, Commerçants, Services

Mairie :

2 Place du Marché 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 71 20 - contact@taillebourg17.fr
Site internet : <https://www.taillebourg17.fr/>
Ouverture au public : lundi 13h30-17h00 - Du mardi au vendredi 08h30-12h00
Samedi 1er et 3ème du mois : 09h00-12h00

Agence Postale Communale :

Place du Marché 17350 Taillebourg - tél : 05 46 98 40 02
Ouverture au public : lundi 13h30-17h00 - mardi, jeudi et vendredi 08h45-12h30
samedi 09h00-12h00 - Fermée le mercredi

Ecole Primaire :

Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 77 49
Ecole Maternelle : Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 80 94
Restaurant Scolaire : Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 97 39 33

Cyclad (collecte des ordures ménagères) :

tél : 05 46 07 16 66 - Site internet : <https://www.cyclad.org/>
Le dépôt des ordures ménagères doit se faire dans les différents points de collectes de la commune.
Déchetterie pour les encombrants : Rue du Château, Jamette 17350 Saint Savinien
Ouverture au public :
Du 1er Octobre au 15 Mars : lundi, mardi et vendredi 09h00-12h30 / 14h00-17h00 ;
mercredi 14h00-17h00 ; samedi 09h00-12h30 / 14h00-18h00
Du 16 Mars au 30 Septembre : du lundi au samedi 09h00-12h30 / 14h00-18h00

POMPIERS : 18 SAMU : 15 CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80 GENDARMERIE : 17

Gendarmerie St Jean d'Angély - tél : 05 46 32 04 27 cob.st-jean-d-angely@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Cabinet d'infirmières :

Mesdames Beaurin Laëtita et Loret Estelle 79 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
tél : 06 37 41 42 05 / 06 09 77 76 09

Maison Médicale :

Maison de Santé des Douves, 1 Bis Route d'Annepont 17350 Taillebourg
Docteur Seguin Laurent et Docteur Villain Julien - tél : 05 46 91 72 65
Infirmière : Madame Marandet Annick - tél : 06 70 84 93 12
Ostéopathe : Madame Tissot-Bez Ninon - tél : 07 78 10 23 22
Diététicienne : Madame Benavent-Marco Béatrice - tél : 06 69 43 22 11

Pharmacie :

Madame Champion - 1 Route d'Annepont 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 71 35
Ouverture : du lundi au vendredi 09h00-12h30 / 14h15-19h30 - samedi 09h00-12h30

Restaurants :

Auberge des Glycines 4 Quai des Gabariers 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 81 40
Les Quais de Taillebourg Rte de la Brossardière 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 73 28 (période estivale)
Restaurant de la Gare 24 Rue de la Gare 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 44 22
L'Escale Bords de Charente 17350 Taillebourg - tél : 06 07 51 30 92 / 06 83 89 24 68 (période estivale)

Chambres d'hôtes :

Maison d'Aliénor, 37 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
tél: 06 62 37 76 73 / 06 70 46 79 15 - maison dalienor@hotmail.fr
Site internet : <https://www-maison-dalienor.com>

Gites :

Riverside Gites 6 Place Saint Louis 17350 Taillebourg - tél : 07 88 54 15 75
riversidegites17@gmail.com

L'Asphodèle Moreau Jocelyne La Brossardière 17350 Taillebourg - tél : 06 11 49 33 15

Commerces :

Boulangerie « Le Fournil de Lenzo » 9 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg - tél : 05 46 94 40 44
Ouverture du mardi au samedi 07h30-13h00 / 16h00-19h30 et dimanche 07h00-13h00

Tabac - Presse - Souvenirs - Petite Epicerie « La Civette de Taillebourg »
12 rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 70 89
Ouverture du lundi au samedi 07h00-12h30 / 16h00-19h30

Artisans :

Electricité - Bricolage Eric Marie - tél : 06 16 38 77 17 - e.marie17350@outlook.fr

Taillebourg Automobile 8 Route de Saint Savinien 17350 Taillebourg
tél : 05 46 91 71 71 / 06 89 27 77 11 - taillebourgauto@orange.fr

Happy Nature Apiculture 17350 Taillebourg
tél : 05 46 91 81 15 - contact@happynature.fr

Artisan Peintre Nicolas Bonnin 2 rue du Logis 17350 Taillebourg - tél : 06 03 94 76 65
Carrelage L.C.M 5 Rue des Chaumes 17350 Taillebourg-tél : 06 02 27 69 22

Désinsectisation Frelons Asiatiques ou Européens - Guêpes - Chenilles Processionnaires -
Protection et enlèvement d'essaims d'abeilles - tél : 06 07 51 30 92

Travaux Elagage société Elagage17.com - tél : 05 46 91 81 15

Artistes-Galeries d'Art :

Galerie d'art 90bis
(période estivale, met à l'honneur une sélection d'artiste) - 90 bis rue Aliénor - tél : 06 14 17 22 02)

Services :

Communication Print et Digitale Photographie Edition Jean-François Weil dit Morey
tél : 09 72 31 46 61 - contact@pixel17.fr Site internet : <https://www.pixel17.fr>

AJP, Adèle Albert - Conseillère Immobilier - tél : 06 79 40 20 71 albert.saintes@ajp-immobilier.com

Capifrance, Françoise Roché Conseillère Immobilier - tél : 06 08 32 38 69 francoise.roche@capifrance.fr

Proprietes-privées.com, Brigitte Marie Conseillère Immobilier indépendante - tél : 06 29 49 79 38
b.marie@proprietes-privées.com

